

Le Département mobilisé pour protéger et préparer l'avenir des catalan-e-s !

Assemblée plénière
Dossier de presse jeudi 29 juin 2023



Le Département mobilisé pour protéger et préparer l'avenir des catalan-e-s !

La bonne gestion financière du Département permet de dégager des marges de manœuvre

Les choix politiques décidés en 2022 par la Majorité départementale se traduisent par des résultats positifs en 2023 (6M€ dégagés par la renationalisation du RSA, 6M€ économisé grâce à l'anticipation de la hausse des taux d'intérêt et un niveau d'investissement historique record en 2022 de 153,8 M€) malgré la situation économique alarmante. La politique monétaire menée par la Banque centrale européenne en décidant une nouvelle hausse de ses taux d'intérêt freine le secteur immobilier : un impact direct de recettes sur les droits de mutation à titre onéreux de - 25M€ (taxes que le Département perçoit lors de la vente d'un bien immobilier), l'équivalent du budget de l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence qui a pour mission d'accueillir les mineurs en difficultés ou en danger.

→ La renationalisation du RSA permet de renforcer les actions d'insertion

Négocié en un temps record, la gestion et le financement de l'allocation ont été renationalisés à compter du 1er janvier 2022. Après une période transitoire de 6 mois qui a permis aux caisses (la CAF et la MSA) de se mettre en ordre de marche, le Département a transféré la charge dynamique de l'allocation et a ainsi pu renforcer ses actions d'insertion. Ce sont ainsi 6M€ qui sont dégagés.

→ Un endettement maîtrisé en 2022

En anticipant la hausse des taux d'intérêt qui ont connu une progression continue pour franchir aujourd'hui la barre des 4 %, le Département en faisant le choix de solder cinq emprunts à taux variables indexés sur l'inflation a réalisé une économie de 6M€.

En bref

- un encours de la dette à moins de 300€/habitant contre 465 €/habitant pour la moyenne nationale et presque 500 € pour la moyenne des Départements de même strate ;
- une capacité de désendettement de moins d'un an et ½ contre 2 ans et ½ pour la moyenne nationale et les collectivités de même strate ;
- renégociation de l'emprunt pour qu'il coûte moins cher au Département ;

→ 153,8M€ d'investissement en 2022 : un record historique

En anticipant, en planifiant, la méthode voulue par la Majorité départementale porte ses fruits.

En 2022, le Département a réalisé un niveau historique record d'investissement à hauteur de 153,8 M€.

- C'est 250 euros en moyenne par an et par habitant contre 205 euros/hab pour la moyenne nationale et moins de 200 euros pour la moyenne des collectivités de même strate !
- Le Département continue donc d'investir pour l'avenir à un rythme supérieur aux autres.

→ Budget supplémentaire de 48,2M€

+ 3,4M€ pour soutenir notamment le pouvoir d'achat des personnels dont 600 000€ pour les assistantes familiales

+ 5,8M€ pour l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence qui a pour mission d'accueillir les mineurs en difficultés ou en danger

+3,5M€ pour soutenir l'accueil des personnes âgées et personnes en situation de handicap en établissement ;

+ 600 000€ pour les dépenses d'énergie

Le Département accompagne les communes dans leurs investissements pour améliorer les services publics et le bien-être des habitants

Le Département conduit une politique volontariste et ambitieuse en matière de solidarité territoriale, d'accompagnement des communes et des intercommunalités. Cette politique constitue un véritable outil de consolidation du tissu socio-économique, de maintien de la qualité de vie et de l'attractivité des Pyrénées-Orientales. Il s'agit de voter les premières aides à hauteur de 4M€.

Les projets doivent s'inscrire dans le développement de l'activité et de l'emploi, la cohésion sociale territoriale et la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

Cinq thématiques prioritaires :

- Projets d'équipements d'amélioration du service-public à la population dont l'accessibilité ;
- Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine ;
- Projets d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse ;
- Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
- Projets d'équipements en faveur de la consolidation des filières touristiques et agricoles.

Le Département soutient la création du Pôle médical Haut-Vernet à Perpignan porté par l'association des professionnels de santé

Le Département soutient la création du Pôle médical Haut-Vernet à Perpignan porté par l'association Maison de Santé Pluri-professionnelle du Haut Vernet en finançant 80% du coût total de matériel, matériel médical et de E-santé. Cela représente un investissement du Département de 150 000€.

L'association des professionnels de santé Maison de Santé Pluri-professionnelle du Haut Vernet est portée notamment par deux médecins Perpignanais de grande compétence, ayant exercé durant des années aux urgences de l'Hôpital, qui souhaitent doter le territoire d'une structure médicale dans l'un des Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV), secteur du Haut Vernet à Perpignan.

Dotée d'équipements et de technologies de pointe, cette structure permettra l'accessibilité aux services de santé, le diagnostic et le traitement médical pour tous.

Depuis mai 2022, le cabinet médical des Docteurs Chibane et Khenter a été labellisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), Maison de Santé Pluri-professionnelle et permet d'accueillir de nombreux usagers, notamment des publics fragiles.

Le projet proposé par l'association permet d'augmenter la capacité d'accueil et de soins et ainsi de transformer la Maison de Santé Pluri-professionnelle en Pôle Médical. Les investissements liés au bâti sont entièrement pris en charge par les médecins via une Société Civile Immobilière. Pour faire face à l'achat notamment des équipements médicaux spécialisés, une demande de subvention a été faite au Département.

La création d'un futur Pôle Médical permettra ainsi d'accueillir 4 médecins, 7 kinésithérapeutes avec deux blocs de médecine générale et une salle de décochage nécessitant une prise en charge rapide, intensive ainsi qu'une surveillance médicale permanente.

Climat : soutien aux projets de développement durable, à la lutte contre la précarité énergétique, nouveaux appels à projets et financement de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

- Le Département attribue des subventions à trois organismes pour soutenir les projets de développement durable :
 - pour l'ouverture d'un atelier solidaire de réparation et de recyclage de vélos afin de promouvoir la mobilité douce et le cyclotourisme ;
 - pour créer du lien social et lutter contre l'isolement en utilisant le développement durable comme support (écogestes, animation et vente solidaire) ;
 - végétaliser des espaces très urbanisés, développant un poumon vert urbain à vocation potagère et de lieux de rencontres.

- Le Département lance un nouvel appel à projet pour expérimenter une action partenariale coordonnée pour la mise en œuvre du service local d'intervention à la maîtrise de l'énergie. Il s'agit de financer les visites à domicile réalisées par les associations.
- Avec l'Appel à projet Confort durant la saison chaude dans les écoles publiques des Pyrénées-Orientales, le Département entend soutenir les communes du département des Pyrénées-Orientales dans les rénovations énergétiques des écoles, favorisant le confort durant la saison chaude.
Sont priorisées les réalisations privilégiant les matériaux biosourcés (notamment locaux), permettant des économies d'énergie, améliorant la qualité de l'air intérieur ou prévoyant une désimperméabilisation des sols.
- Nouvelles modalités d'attribution des subventions d'éducation à l'environnement et au développement durable pour mieux les adapter et répondre aux enjeux environnementaux et pédagogiques actuels à savoir notamment :
 - accompagner les projets pédagogiques scolaires d'éducation à l'environnement des établissements scolaires publics du territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
 - bonification de subvention pour les actions englobant différents publics ;
 - subvention annuelle possible au programme d'animation de réseau départemental d'éducation au développement durable de La Tram 66.

Le Département vote des aides à hauteur de 184 240 € pour les associations à caractère social

Chaque année, le Département consacre une enveloppe d'un peu plus de 600 000 € en fonctionnement pour le soutien à ces associations à caractère social complément des financements spécifiques liés aux différentes politiques publiques (insertion, logement, enfance, autonomie...).

Pour répondre à la demande sociale et pour être au plus près de la population, le Département fait vivre des services-publics de proximité avec ses équipes sociales afin de proposer à chacun un accompagnement le plus adapté.

Le Département a consacré, en 2022, plus de 64 % de son budget de fonctionnement aux politiques de solidarités.

Le soutien financier apporté aux partenaires associatifs, en matière de fonctionnement ou d'investissement répond aux besoins suivants :

- l'accès aux droits, l'aide alimentaire, l'aide de première nécessité, le lien social, les savoirs de base, la prévention santé, l'accompagnement aux migrants ;
- plus particulièrement, pour les publics âgés ou handicapés, le soutien aux activités adaptées, l'aide aux aidants, le soutien aux clubs du troisième âge... ;
- et, plus spécifiquement en matière d'enfance et de famille, l'accompagnement éducatif, l'insertion des jeunes, la parentalité, le soutien aux points d'accueil écoute jeunesse...

Lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi : plus de 116 000 personnes accompagnées

Le Département a consacré plus de 2,6M€ à ses actions dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi contractualisée avec l'Etat. Plus de 116 000 personnes ont été reçues par les structures de premier accueil inconditionnel pour accueillir, écouter et orienter les usagers vers la structure la plus appropriée

Les actions définies :

- les enfants et les jeunes à la rue avec les maraudes mixtes ;
- le renforcement des compétences des travailleurs sociaux avec l'accueil social inconditionnel de proximité et le référent de parcours ;
- le volet insertion qui reste un axe essentiel de la contractualisation ;
- la formation des travailleurs sociaux ;
- la mobilité aux fins d'insertion professionnelle.

Amélioration et simplification du dispositif d'Aide départementale de retour à l'emploi pour lever les obstacles ponctuels à la reprise d'emploi ou de formation

En s'appuyant sur les opportunités offertes par la loi de finances 2022 ainsi que sur l'évaluation nationale du RSA par la Cour des Comptes, le Département a fait le choix historique, en accord avec l'État, d'expérimenter une recentralisation de la gestion et du financement du RSA. Ce choix permet de redonner une forte impulsion à ses politiques d'insertion.

Le Département intensifie ses actions d'insertion à l'emploi et sa lutte en faveur des personnes dans la précarité en consacrant des crédits supplémentaires aux trois défis suivants :

- Renforcer et accélérer l'entrée dans le parcours ;
- Dynamiser et densifier l'accompagnement des publics ;
- Promouvoir une nouvelle offre d'insertion par une nouvelle alliance territoriale.

Ce dispositif a été amélioré et simplifié pour une meilleure utilisation par les référents, notamment à travers :

- la mise en place de demandes groupées permettant la sollicitation de plusieurs aides avec une seule demande ou encore la création de nouvelles aides
- la revalorisation des plafonds de certaines aides afin de mieux prendre en compte l'impact du contexte économique actuel (inflation galopante et tensions sur les énergies) engendrant de fortes augmentations difficilement supportables par un public en situation de précarité.
- des aides à l'achat de matériel informatique, ainsi que par un pack mobilité douce favorisant l'utilisation de vélos classiques ou électriques dans le cadre de la reprise d'emploi.

Logement : renforcement des aides, lutte contre l'habitat dégradé et octroi d'aides aux propriétaires

Renforcement de l'effort au soutien des bailleurs sociaux et permettre l'accès au plus grand

- Majoration spécifique pour les communes n'ayant atteint les objectifs triennaux de rattrapage en matière de logements sociaux et les communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique ;
- Pour répondre au mieux à la demande et remédier à la pénurie de logements de type T1 et T2 : majoration spécifique pour les programmes neufs et les acquisitions avec travaux d'amélioration comprenant 30% au moins de logements de type T1 ou T2 pour répondre à la demande et à la pénurie ;
- Pour renforcer l'attractivité des centres anciens et renforcer sa lutte contre l'artificialisation des sols : majoration particulièrement incitative de 5 000 € par logement construit ou acquis avec travaux d'amélioration ;
- Relèvement du montant forfaitaire alloué pour les réhabilitations et acquisitions-améliorations passant de 7 000 € à 10 000 €, à condition que le gain énergétique soit au moins égal à 35 % conformément aux exigences de sobriété énergétique.

Pour un programme de 21 logements neufs (7 logements pour les personnes se trouvant dans une situation de grande précarité et 14 logements à loyers modérés avec 10 T1 ou T2) réalisé en maîtrise d'ouvrage directe sur le territoire d'une commune en déficit de logements sociaux :

ACTUELLEMENT : 133 000 € financés par le Département

APRES REVISION DU REGLEMENT : 216 000 € financés par le Département, soit 61 % de financements supplémentaires grâce à la mise en œuvre du règlement révisé.

Le Département renforce également l'octroi de garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux afin de faciliter l'accès au logement ou à la possibilité de s'y maintenir pour les personnes défavorisées.

Le Département réévalue sa participation financière sur le volet travaux pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours sur les territoires :

- Albères Côte Vermeille Illibérés : 10 000 € pour le suivi-animation de l'opération (aides à l'ingénierie), ainsi qu'une subvention d'un montant de 254 000 € maximum pour la rénovation de 84 logements par an (aides aux travaux), répartis comme suit : 46 logements propriétaires occupants, 20 logements propriétaires bailleurs et 18 logements en copropriété ;
- Conflent Canigou : 10 000 € pour la deuxième année de l'OPAH, au titre du suivi-animation, et de mobiliser un montant complémentaire au titre des aides aux travaux à réaliser d'un montant de 63 450 €, afin de porter la participation du Département de 144 550 € maximum à 208 000 € maximum, pour la rénovation de 62 logements correspondant à 54 logements de propriétaires occupants et 8 logements de propriétaires bailleurs ;

Dans le cadre de ses programmes pour lutter contre la précarité énergétique, favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, et lutter contre l'habitat indigne, le Département octroi 104 850 € d'aides aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants.

Motion de soutien à toutes les femmes andorranes qui militent pour le droit à l'IVG dans la principauté d'Andorre

Vanessa Mendoza Cortès, psychologue scolaire, défend le droit des femmes andorranes à disposer librement de leur corps, et donc, de pouvoir pratiquer une interruption volontaire de grossesse quand elles le souhaitent.

La Présidente de l'association STOP VIOLENCES est devenue depuis quelques semaines la porte-voix de toutes les femmes andorranes, qui ne peuvent dans leur pays, avoir recours à l'IVG. Ce droit leur est strictement refusé dans la principauté, codirigée par un coprinced évêscopal, et le Président de la République française.

Le combat pour la liberté des femmes, et la liberté à disposer de leur corps est une lutte permanente.

En France beaucoup militent pour une inscription de ce principe dans la Constitution française, en Andorre, ce droit n'est toujours pas acquis.

Face à la répression que subissent depuis plusieurs années les femmes, les militantes andorranes et plus précisément la Présidente de l'association STOP VIOLENCES :

Conseillères et conseillers départementaux des Pyrénées-Orientales, très attachés à la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, nous apportons tout notre soutien à Vanessa Mendoza Cortès, ainsi qu'à toutes les militantes andorranes.

Pour nous, elles sont un modèle de liberté et de combat. Elles appellent à une avancée sociétale et humaine que l'Andorre doit prendre en compte.

Nous demandons à Emmanuel MACRON, Président de la République française et coprinced d'Andorre de prendre position et d'influer le gouvernement andorran pour rendre leur liberté aux femmes et de cesser toutes persécutions envers celles qui veulent librement disposer de leur corps en légiférant pour un droit à l'avortement libre et sans contraintes.



CONTACTS PRESSE

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication · 06 09 86 25 77 · eva.engzell@cd66.fr

Baptiste MAUREL, directeur de la communication · 06 30 01 98 24 · baptiste.maurel@cd66.fr